

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1 2** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE DANSE		
Nature de l'activité (1)		34 Adhérents		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK	d'après les règles «créances-dettes» AL	
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV <input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse CW	
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion AN	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA		
R E C E T T E S	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	63 271 101,69 %	
	2 A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB		
	3 Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés _____) ③	AC	1 049 1,69 %	
	4 Montant net des recettes	AD	62 222 100,00 %	
	5 Produits financiers ④	AE	13 0,02 %	
	6 Gains divers ⑤	AF	1 555 2,50 %	
	7 TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	63 790 102,52 %	
D É P E N S E S	8 Achats ⑥	BA	1 167 1,88 %	
	9 Frais de personnel {	BB	826 1,33 %	
		10 Salaires nets et avantages en nature ⑦	BC	441 0,71 %
	11 Impôts et taxes ⑧ {	BD		
		12 Taxe sur la valeur ajoutée	JY	516 0,83 %
		13 Contribution économique territoriale	BS	550 0,88 %
	14 Autres impôts	BV	1 547 2,49 %	
	15 Contribution sociale généralisée déductible ⑧	BF	8 668 13,93 %	
	16 Loyer et charges locatives	BG	270 0,43 %	
	17 Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW		
	18 Entretien et réparations	BH	346 0,56 %	
	19 Personnel intérimaire		438 0,70 %	
	20 Petit outillage ⑩		2 013 3,24 %	
	21 Chauffage, eau, gaz, électricité		1 191 1,91 %	
22 Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪	1 621 2,61 %			
23 Primes d'assurances		619 0,99 %		
24 Frais de véhicules ⑫	BJ	3 333 5,36 %		
(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)		2 752 4,42 %		
25 Autres frais de déplacements (voyages...)				
26 Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires	BT	6 385		
27 Frais de réception, de représentation et de congrès		861 1,38 %		
28 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		1 420 2,28 %		
29 Frais d'actes et de contentieux		10 0,02 %		
30 Cotisations syndicales et professionnelles	BY	330 0,53 %		
31 Autres frais divers de gestion		2 285 3,67 %		
32 Frais financiers ⑭	BN	368 0,59 %		
33 Pertes diverses ⑮	BP	327 0,53 %		
34 TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	39 826 64,01 %		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL
NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION
PROFESSEUR DE DANSE
N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

34 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	23 964	38,51 %	
	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB	141	0,23 %	
	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	430	0,69 %	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸				CD			
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....				CE	24 535	39,43 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF			
	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG			
	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	2 063	3,32 %	
	42	Moins-values à court terme				CK			
	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones défavorisées en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸				CM				
45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	2 204	3,54 %		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	22 331	35,89 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	1 392		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	278		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ			
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU	9 574		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			10 349			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035						A		B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.